

14 nov 2008 -12:45

Appartient à [Conseil des ministres du 14 novembre 2008](#)

Institut de formation judiciaire

Représentation des Communautés au sein du Conseil d'administration de l'Institut de formation judiciaire

Représentation des Communautés au sein du Conseil d'administration de l'Institut de formation judiciaire

Sur proposition de M. Jo Vandeurzen, ministre de la Justice, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui organise la représentation des Communautés au sein de l'Institut de formation judiciaire (IFJ). Les fonctionnaires dirigeants des départements Enseignement des Communautés obtiennent un siège au Conseil d'administration de l'IFJ.

Cette décision exécute l'accord de gouvernement qui prévoit expressément que la formation au sein de la justice doit être organisée en collaboration avec les Communautés. L'IFJ est un institut indépendant dont l'objectif est d'organiser la formation professionnelle des magistrats, stagiaires judiciaires, référendaires, juristes de parquet et du personnel des greffes et parquets.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe